

N°II-b- LES CONDITIONS DE VIE ET DE SEJOUR SUR L'ARCHIPEL DE CROZET

Climat :

Les variations de température sont généralement faibles (+18° en été et -1° en hiver). Le régime des vents est assez violent (70km/h en moyenne) avec des pointes à 180 km/h, ce qui influence énormément la température ressentie. Le climat est très pluvieux en hiver ; les quelques chutes de neige ne restent jamais longtemps au sol. Le réchauffement climatique se fait sentir à Crozet et les conditions météorologiques restent très variables d'une année à l'autre. Le vent reste la constante principale et durable.

Logement :

La plupart des bâtiments sont de type traditionnel. Ils comportent des chambres individuelles, avec lavabos-douches, WC pour la grande majorité. Elles sont également dotées d'un mobilier standard ; les couettes, traversins, draps et couvertures sont fournis par le Territoire. Le chauffage est à circulation d'eau chaude et radiateurs ; la distribution électrique est en 220 volts. Les bâtiments étant bien chauffés, prévoir des tee-shirts et vêtements d'intérieur pas trop chauds.

Comme tout sur le district, le gasoil alimentant les chaudières est acheminé par le Marion Dufresne. Les économies d'énergie sont donc essentielles sur le district. Il vous est donc demandé de veiller à ne pas laisser les lumières allumées inutilement ni faire fonctionner les radiateurs à leur maximum et de couper les radiateurs dans les pièces vides.

Alimentation :

Elle est importée de métropole et de la Réunion et constituée de conserves et de produits surgelés. Des vivres frais sont apportés par le Marion-Dufresne (trois à quatre fois par an). La viande de mouton en provenance de Kerguelen peut compléter l'approvisionnement de la mission. Le régime alimentaire est varié, à la discrétion du cuisinier.

Equipements individuels :

Le climat de Crozet nécessite des vêtements particulièrement chauds, imperméables et solides. Le district fournit un paquetage de base en fonction de la disponibilité des tailles et pointures.

Il est donc recommandé d'emporter : survêtement, sweat-shirts, short, blouson léger, coupe-vent, bonnet, chaussures de sport et de randonnée adaptées aux climats froids et pluvieux, ainsi qu'une très bonne paire de bottes maintenant correctement les chevilles et adapté à un terrain fait notamment de scories (prévoir semelle épaisse). Ce dernier élément est essentiel.

Pour les sorties sur le terrain, prévoyez du matériel type trekking (sac de couchage, lampe frontale, vêtements type Gore-tex). La COOP prête au besoin des bâtons de marche, des masques, des guêtres, des sacs à dos. Les cabanes sont équipées de duvets mais pensez à emmener au minimum un sac à viande.

En transit à la Réunion et par journée de beau temps sur le bateau, un minimum de vêtements légers est conseillé (chemisette, short, maillot de bain, sandales). Pour le trajet sur le Marion Dufresne, il est fortement conseillé de prévoir des chaussures adaptées au climat marin, aux ponts humides des bateaux, tenant à la cheville, indispensables en cas de mer agitée. Les savates sont exclues.

Enfin à Crozet on se déchausse, emmenez au minimum deux paires de chaussons, une pour votre lieu de vie, une pour la « vie-com » où se prennent les repas et s'effectuent les activités en commun.

Articles divers :

Il est recommandé de prévoir dans ses bagages les articles suivants : réveil, montre de rechange, couteau de poche, lampe de poche à pile rondes type torche, lunettes de soleil, trousse de couture avec quelques pièces de tissu autocollant pour les accros, épingles à nourrice, pinces à linge, piles pour appareil photographique, pour montre à quartz, pour calculatrice, etc... Les accus rechargeables sont particulièrement recommandés. Prévoir également deux ou trois serviettes de table.

Nécessaire de toilette : pensez à prévoir le nécessaire en produits de toilettes pour un an.

Il est vivement conseillé aux porteurs de verres correcteurs de se munir d'une paire de lunette de rechange.

Coopérative du district :

Approvisionnée par le Territoire, on peut y acheter les produits suivants :

- produits de toilette : savon, crème à raser, lames de rasoir, dentifrice, brosse à dents, cirage, etc...
- tabacs : cigarettes brunes et blondes avec ou sans filtre, cigarillos, tabac blond
- enveloppe, stylos à bille, etc...
- CD enregistrables et réinscriptibles
- cartes postales.
- tee-shirts, pull-over, blousons coupe-vent, sweat-shirts, bonnets de marin à l'effigie des TAAF.

La liste de ces articles est à titre indicatif. Les approvisionnements peuvent différer d'une année à l'autre ainsi que les quantités et tailles disponibles. La coopérative doit être considérée comme un appoint. Les achats à la coopérative sont entièrement facultatifs.

Chacun peut se faire envoyer, par courrier et par colis postal, les articles dont il a besoin, dans le respect de la réglementation postale internationale. Ces envois sont adressés à la même destination que les lettres et sont transportés par le Marion-Dufresne lors des quatre rotations annuelles.

Lavage et repassage du linge :

Le district est équipé de buanderies où l'on trouve machines à laver, sèche linges, tables et fers à repasser (la lessive et l'adoucissant sont fournis).

Services communs :

La vie en collectivité dans une mission australe implique la participation de chacun à un certain nombre de travaux indispensables au fonctionnement normal de la base.

Ainsi, vous aurez à participer au service de lutte contre l'incendie, à la collecte des déchets, au nettoyage des parties communes et à assurer le ménage de votre chambre. Au restaurant, vous serez désignés pour participer régulièrement aux services, travaux de nettoyage et de vaisselle.

Les jours où le navire de relève est présent, chacun est requis pour effectuer le débarquement et la manutention des matériels.

Loisirs :

Photographie :

Un laboratoire photographique est à la disposition des amateurs. Les révélateurs et fixateurs sont disponibles sur place. Il est fortement recommandé d'apporter ses films et papiers personnels en veillant à ce que les dates limites d'utilisation soient les plus lointaines possibles (le papier photo n'est pas disponible à la coopérative). Il existe actuellement un stock (périmé) pour faire du développement et du tirage noir et blanc, qui est à la disposition de chacun.

Audio-visuel :

Sous ces latitudes aucune réception de programme de télévision n'est possible. Le district dispose d'une petite salle de cinéma où peuvent être organisées des projections de films souvent récents (sur DVD ou Dvix) grâce aux passages de bateaux et aux relèves.

Un poste radiophonique de bonne qualité avec ondes courtes permet de recevoir plusieurs émissions en langue française, une simple radio permet de capter en ondes FM Radio-Cro, radio locale de programmes de musique.

Le district possède une discothèque (CD) susceptible de pouvoir satisfaire les goûts du plus grand nombre. Le prêt de ces enregistrements est possible. Chacun aura cependant intérêt à apporter quelques-uns de ses enregistrements préférés.

Bibliothèque et jeux d'intérieur :

Il existe une bibliothèque comptant un choix important d'ouvrages en tous genres (livres, romans, BD). Ne vous encombrez pas : ne prenez que vos ouvrages « indispensables » ou les dernières sorties que vous avez réellement envie de lire.

Des jeux d'intérieur : tennis de table, baby-foot, échecs, dames, fléchettes, etc... sont également à votre disposition.

Sports :

Une salle est équipée en matériel de culture physique, tapis de sol, haltères, espaliers, vélo, vélo elliptique, rameur, tapis de course.

En revanche la pratique de sports collectifs est difficile faute de local adapté. Des parties de badminton sont réalisables dans le garage quand aucun véhicule ne s'y trouve et le ping pong est installé dans le hall d'accueil de la COOP.

Les autres sports ne sont pas praticables en extérieur compte tenu des conditions météorologiques et du terrain.

La pratique de la pêche est autorisée, en tant qu'activité de loisirs. Il est possible d'emporter son matériel de pêche mais du matériel de pêche est également disponible sur le district, sous la propre responsabilité des utilisateurs.

Sorties :

Elles sont soumises à l'autorisation du chef de district et ne peuvent être considérées comme un droit. Pour des raisons de sécurité, ces sorties s'effectuent en groupe dont le format dépend de la zone de destination et peuvent nécessiter un minimum de trois personnes ; elles s'effectuent sur des itinéraires balisés.

L'accès à certaines zones d'expérimentation scientifique est réglementé afin d'éviter toute perturbation des programmes de recherche en cours. Dans ces zones, aucune sortie loisir n'est possible.